

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 04 mars 2019**

L'an deux mille dix- neuf et le quatre mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal, convoqué le 25/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louisette,

Etait absent : GARNOT Pascal

**Délibération N° 2019 - 16 : Paiement de la TVA sur les frais de secours**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019-45 du 15 octobre 2018 validant les tarifs des frais de secours sur piste pour la saison 2018 – 2019.

Il informe le Conseil Municipal que suite au contrôle fiscal dont la SATA a fait l'objet en 2018, la collectivité est tenue de soumettre à TVA de 10% les dépenses et recettes pour les frais de secours sur pistes.

La Commune a obligation de déclarer cette TVA auprès du service des impôts concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'obligation de soumettre à TVA les dépenses et recettes sur les frais de secours sur pistes
- **DONNE** toute délégation utile à Mr Le Maire pour réaliser cette opération.

Suffrages exprimés : 10- Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

  
